

**Règlement championnat départemental**

 **CSO Club/Poney 2023**

 Ce concours est ouvert à tous mais seuls les cavaliers du département des Pyrénées-Orientales à jour de leur licence FFE 2022 peuvent prétendre au classement du championnat. Il se déroule sur deux journées les **6 & 7 Mai 2023**.

# Indice, Division, conditions de participation et niveau des cavaliers

 Un cavalier peut participer à plusieurs épreuves mais ne peut courir le championnat que dans un seul indice et une seule division.

* Un cavalier engagé en division Poney et en division Club doit choisir dans laquelle il court le championnat.
* Un cavalier engagé dans deux indices différents doit choisir dans lequel il court le championnat.
* Un cavalier engagé deux fois dans la même épreuve doit déclarer avec quelle monture il court le championnat.

 **Pour les trois points précédents, la déclaration de participation par cavalier concernant la division, l'indice et la monture, doit impérativement être transmise par le club engageur sous forme de liste par mail au CDE 66 à l'adresse suivante** cde66@ffe.com **au plus tard le Mercredi 3 Mai 2023 à Minuit. A défaut les cavaliers pourront participer aux épreuves mais seront exclus du classement du Championnat.**

 Rappel des indices correspondant au niveau fédéral :

* Club 4/Poney4 = ouverte aux cavaliers de niveau galop 4 maxi
* Club 3/ Poney 3 = ouverte aux cavaliers de niveau galop 5 maxi
* Club 2/Poney2 = ouverte aux cavaliers de niveau galop 6 maxi
* Club 1/Poney 1= ouverte aux cavaliers de niveau galop 7 maxi sans licence Amateur les 2 années précedentes (2021/2022)
* Club élite/Poney élite = ouverte aux cavaliers de niveau galop 7 maxi sans licence Amateur l'année précedente (2022)

# Engagements

 Un seul engagement pour les deux jours au tarif de 36€, une épreuve en deux manches, première manche le samedi, deuxième manche le dimanche. Clôture le 1er Mai à minuit. Il ne peut pas y avoir d’engagement terrain.

# Épreuves et barèmes

 Club 4 - Club 3 - Club 2 - Club 1 - Club élite / Poney 4 - Poney 3 - Poney 2 - Poney 1 - Poney élite L'ordre des épreuves est laissé au bon sens de l'organisateur. Pas d'autre épreuves sur la Duc.

 Épreuve en deux manches :

* Indice 4 : 1ère manche au barème A sans chrono – 2ème manche au barème A à temps différé (Ss chrono/A chrono)
* Indice 3 : 1ère manche au barème A sans chrono – 2ème manche au barème A à temps différé (Ss chrono/A chrono)
* Indice 2 : 1ère manche au barème A sans chrono – 2ème manche au barème A à temps différé (Ss chrono/A chrono)
* Indice 1 : 1ère manche au barème A sans chrono – 2ème manche au barème A au chrono
* Indice Élite : 1ère manche au barème A chrono – 2ème manche au barème A sans chrono avec barrage au chrono

# Classement et remise des prix

 Le classement final des indices 4-3-2 sera fait par ordre croissant du nombre total de point concédés en piste à l'issue des deux manches, en cas d'égalité de points à l'issue des deux manches le chronomètre de la deuxième manche départagera les concurrents.

 Le classement final de l'indice 1 sera fait par ordre croissant du nombre total de points concédés en piste à l'issue des deux manches, à égalité de points les concurrents seront départagés par le chronomètre de la deuxième manche.

 Le classement de l'indice Élite sera fait par ordre croissant du nombre total de points concédés en piste à l'issue des deux manches, à égalité de points les concurrents seront départagés lors d'un barrage au chronomètre. Les 4 points et plus où moins par le chronomètre de la première manche.

 L'organisateur récompense avec plaque et flot le premier quart de la première manche pour les indices 4-3-2-1, la manche pour l'élite. La remise des prix finale de chaque épreuve aura lieu le lendemain à l'issue de la deuxième manche, l'organisateur récompense l'épreuve et le CDE récompensera ensuite les trois premiers du championnat .

Ce règlement est publié sur le site du CDE www.cde66.fr et sera affiché au paddock.

Tout cavalier qui s’engage doit en prendre connaissance.

Il est de la responsabilité du club où du coach engageant les cavaliers de prendre connaissance de ce règlement et de le respecter en particulier que le niveau de galop corresponde aux indices comme défini ci- dessus.

Tout litige éventuel relève de la compétence du CDE66.